

Tarifs « PASS Autocar » Usagers Visiteurs Occasionnels

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Occasionnel sont fixés comme suit, à partir du 1^{er} mai 2020.

Zones	Z1 ⁽²⁾ Zone Centrale (Ardt : 1 à 11)			Z2 Zone Périphérique (Ardt : 12 à 20)		
	Euros sur Internet	Euros sur place	spécifiques	Euros sur Internet	Euros sur place	spécifiques
PASS 2H	94,00 €	104,50 €	47,00 €			
PASS 3H	142,00 €	157,00 €	71,00 €			
PASS 4H	183,50 €	203,00 €	92,00 €	94,00 €	104,50 €	47,00 €
PASS 6H	230,00 €	255,50 €	115,00 €	115,00 €	128,00 €	57,50 €
PASS 12H				136,00 €	151,00 €	68,00 €
PASS 24H				230,00 €	255,50 €	115,00 €
NUIT	136,00 €	151,00 €	68,00 €	136,00 €	151,00 €	68,00 €

(1) Forfaits cumulables dans la limite des durées autorisées

(2) Valables en Z2

(3) Valable de 20h00 à 08h00 dans toutes les zones

(4) PASS Scolaires et Handicapés achetés exclusivement à l'avance sur Internet avec envoi des justificatifs appropriés

Forfait de Post Stationnement « car »	255,50 €
Perte de ticket en parc fermé	510,50 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, expose le contrevenant à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS « car ») fixé ci-dessus, ce toutes zones.

Contact

Ville de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements

Toute l'info sur passautocar.paris.fr